

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT**  
**SEANCE N° 2017.01 DU 14 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, Mme OLALLA Anne-Marie, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, Mme VILANOVA Carmen, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, Mme SCHNEIDER Christianne.

**PROCURATIONS** : Mme RODRIGUEZ Rose-Marie à M. BEZ Bernard ; M. SONNEVILLE Didier à Mme SCHNEIDER Christianne.

**ABSENT** : M. LOUPRET Yves.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme RIVALETTO Claudine.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2016 :**

M. LE MAIRE veut revenir sur une question diverse posée par Mme SCHNEIDER sur le devenir de La Poste.

Les responsables ont été rencontrés et ont fait des propositions qui ne convenaient pas à M. LE MAIRE : soit ouverture le matin, soit ouverture l'après-midi (15 heures, soit 8 heures de moins par semaine).

Manifestation de mécontentement de M. LE MAIRE qui a obtenu satisfaction momentanément.

M. le Maire souhaite que les administrés se manifestent. En conséquence, il faudrait une réaction un peu plus tonique de la part de tous les administrés.

Une nouvelle rencontre est prévue le 30 juin 2017. M. LE MAIRE tient à dire que s'il n'y a pas de réaction, il ne se battra pas tout seul.

Mme SCHNEIDER s'est renseignée, le personnel de La Poste n'a aucune information.

M. LE MAIRE dit que le personnel est au courant de tout. Il propose, dès la rencontre de juin, de prévenir les élus afin qu'il y ait une réaction d'opposition.

**CREATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Présentation par Mme RIVALETTO.

Vote à l'unanimité.

**CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

M. BEZ signale que c'est la 6<sup>ème</sup> fois que la collectivité titularise les contrats aidés.

M. LE MAIRE précise la philosophie de la commune pour ces deux jeunes qui donnent entière satisfaction.

Vote à l'unanimité.

**ASSURANCES GARANTISSANT L'ENSEMBLE DES RISQUES FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL**

M. LE MAIRE explique l'intérêt de demander au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de marché.

Vote à l'unanimité.

**APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

Quelques modifications sont signalées par M. LE MAIRE, et les régulations de statuts sont expliquées par M. BEZ.

Vote à l'unanimité.

**REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : AVIS SUR LE PROJET**

M. LOUPRET arrive au moment de la présentation de cette délibération et remplace Mme RIVALETTO en qualité de secrétaire de séance.

M. LE MAIRE propose la lecture du document qui vient d'être distribué.

M. DELMAS donnera les informations sous forme de synthèse.

M. LE MAIRE précise que cela ne rapporte que 500 € par mois à la commune.

Vote à l'unanimité.

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES**

M. DELMAS présente la délibération.

Vote à l'unanimité.

### **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PACTE FINANCIER ET FISCAL MENAGES**

M. LE MAIRE : « Cela sera adopté uniquement si toutes les communes de l'Agglo délibèrent favorablement. »

M. DELMAS présente la délibération. Il s'agit d'harmoniser les taux au niveau de l'Agglo ; les taux vont baisser, ce qui représente 80 527.72 € de perte de ressources pour la commune compensé par l'Agglo.

M. LE MAIRE : En 2016, le taux cumulé (commune + Grand Tarbes) TH 19.41 %, FB 10.08 %, FNB 83.11 %

Au global, le taux ne changera pas pour les ménages.

M. DELMAS : « Par la suite, chaque commune est libre de fixer ses taux. »

Vote à l'unanimité.

### **AUTORISATION D'ACQUERIR LE BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ SECTION AH PARCELLES 1, 2, 3 et 4**

M. LE MAIRE : « Nous avons fait une proposition à 185 000 € qui a été acceptée par le propriétaire. Il est possible que l'on revende la maison en gardant le terrain pour construire le nouveau cabinet médical. »

Mme SCHNEIDER : « Les médecins loueraient donc les locaux ? »

M. LE MAIRE : « Effectivement, c'est prévu comme cela. On ne sait pas encore combien de médecins viendraient s'installer. »

Vote à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 AUX TRAVAUX DE LA DERNIERE TRANCHE DU CŒUR DE VILLAGE, POUR LES TROIS LOTS ET POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. BEZ présente la délibération et donne des précisions sur le nouveau chiffrage.

Ont voté pour : 20

Se sont abstenus : 3 (M. MATUT, M. SONNEVILLE, Mme SCHNEIDER)

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

M. DELMAS présente les éléments budgétaires.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA DERNIERE TRANCHE DU CŒUR DE VILLAGE**

M. LE MAIRE présente la délibération, qui détaille le plan de financement prévisionnel

Vote à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION « CABINET MEDICAL ET PARAMEDICAL »**

M. LE MAIRE présente la délibération, qui détaille le plan de financement prévisionnel. Il s'agit de pérenniser et de renforcer l'offre de soins de premier recours sur la commune.

Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30.